organisms sociaux la cgt ufros

# UFROS ACTU

L'actualité des retraités des organismes sociaux

n°7 – 26 octobre 2026

## LES RAISONS DE LA COLÈRE

Nous, retraités et syndiqués CGT de l'UFROS, appelons tous les retraités à prendre part au mouvement actuel de contestation qui se développe dans le pays.
La campagne médiatique mensongère annonce que les retraités sont des nantis, responsables des difficultés économiques du pays. Nous devons réagir, ne pas les laisser dire, et surtout ne pas les laisser faire ! Ce gouvernement profite de notre situation d'isolement pour proposer le gel de nos pensions, voir leur diminution pour mieux imposer ensuite la retraite à points dont le but essentiel est de faire baisser le poids des retraites dans le PIB de la France !
Leurs propositions pour le PLFSS 2027 :

- → Revalorisation "normale" pour les pensions inférieures à 1 260 € ;
- → Pensions entre 1 260 € et 2 034 € : le taux de revalorisation sera inférieur à l'inflation et définit par décret ; Pensions supérieures à 2 034 € : le taux de revalorisation sera encore moindre, et même nul, et définit par décret !

La CGT revendique "pas une pension en dessous de 2 200 €" ! C'est possible !
La France est riche ! Les moyens existent ! Mais l'argent arrose les mêmes depuis plus de 10 ans : 211 milliards d'€ sont versés aux entreprises sans contrôle de l'utilisation des fonds ; les entreprises du CAC 40 bénéficient d'allègements de cotisations sociales et distribuent près de 100 milliards d'€ à leurs actionnaires tous les ans ; les dividendes distribués explosent à 381 milliards d'euros, quand la majorité de la population connaît, la vie chère, les salaires en berne, la précarité, les services publics mis à la diète, les fins de mois difficiles, l'absence de perspective pour les jeunes, et le gel des pensions, pour les retraités !
**Nous devons refuser le projet de budget de l'état 2027 ainsi que le PLFSS 2027 !**

**L'UFROS CGT revendique :**

- Une revalorisation immédiate de toutes les retraites de bases et complémentaires de 10 % avec un minimum de 300 € ;
- L'indexation des pensions sur l'évolution des salaires ;
- Le droit à la santé et l'accès aux soins pour tous et toutes
- Le financement de la Sécurité Sociale basé uniquement sur les cotisations sociales,
- Le retour de la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités de cotisations et des départs anticipés pour les métiers pénibles,
- Des services publics de proximité à égalité sur tout le territoire !
- Le droit à une protection sociale solidaire, généralisée et de haut niveau, tout au long de la vie et un grand service public de l'autonomie avec le 100 % sécu.

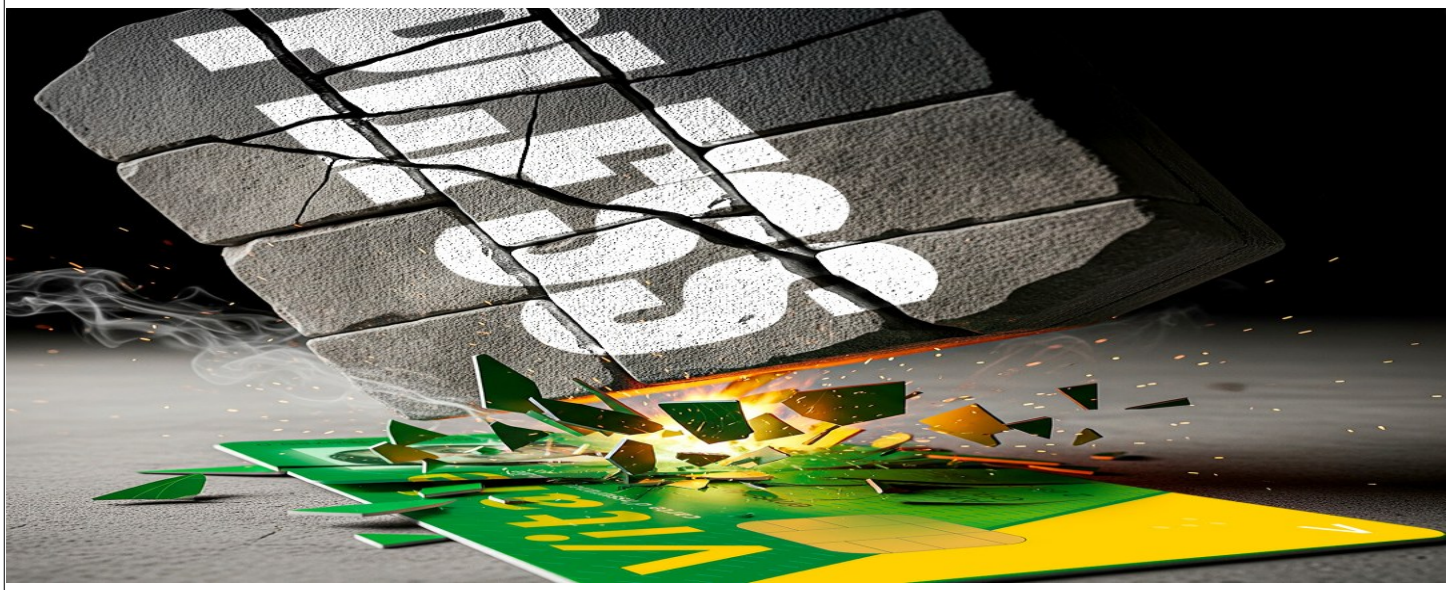
**L'UFROS CGT vous appelle à la mobilisation et à descendre dans la rue avec les lycéens, les étudiants, les salariés et privés d'emplois lors des initiatives programmées dans les prochains jours et prochaines semaines et notamment le 31 octobre et le 5 novembre 2026.**

Pour le Bureau de l'UFROS
Marylène Thézé Jehanno

FÉDÉRATION DES ORGANISMES SOCIAUX

# PLFSS 2027 :

# LA GUERRE SOCIALE DU PRÉSIDENT MACRON CONTINUE ET S'AMPLIFIE !



Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2027 dans la veine des précédents est un déchaînement de mesures antisociales pour toute la population dans les champs de la santé, la

retraite, la perte d'autonomie au détriment des salariés, retraités et malades. Ce PLFSS est le résultat d'un assèchement méthodique et organisé du financement de la Sécurité sociale par les gouvernements successifs afin de satisfaire un patronat vorace qui rêve de voir disparaître la Sécurité sociale issue de 1945, sur le dos des travailleurs, des retraités, des malades…

À l'image du mépris et de la répression que mène ce gouvernement contre notre jeunesse, il poursuit et amplifie avec ce PLFSS sa guerre sociale contre les travailleurs, les retraités, les malades et les plus fragiles.

Plus grave ce PLFSS n'est pas qu'une accumulation de mesures anti-sociales, il accélère un changement radical et profond de notre système de Sécurité sociale et nous précipite vers un système à l'américaine dans lequel la maladie, la vieillesse vous fait basculer du jour au lendemain dans la pauvreté.

## Retraités, les premiers sacrifiés du PLFSS 2027

C'est effectivement aux retraités que le gouvernement demande « l'effort » le plus important dans ce nouveau budget. Le gouvernement Lecornu compte récupérer 5,5 milliards d'économies sur le dos des retraités, ce qui représente quasiment la moitié des économies envisagées pour l'ensemble de la Sécurité sociale, à savoir 12,7 milliards. A ces fins, le gouvernement veut imposer plusieurs mesures aux retraités ainsi qu'aux futurs retraités, dont :

- **La fin de la revalorisation automatique des pensions de retraite sur l'inflation** (article 35).

Mesure qui comprendrait trois paliers :

- Pension inférieure à 1260 euros = revalorisation normale
- Pension supérieure entre 1260 euros et 2034 euros = taux de revalorisation inférieur à l'inflation à définir par décret
- Pensions supérieures à 2034 euros = Taux de revalorisation encore moindre, si ce n'est nul, défini par décret



CGT – Fédération des organismes

Montreuil, Jeudi 8 octobre 2026

Outre le fait de baisser considérablement les pensions, il s'agit d'une attaque en règle contre le revenu de remplacement des salariés que représente la pension de retraite en fin de carrière. Cette mesure tend, à terme, à ramener la pension de retraite à un minimum autour de 1200 € pour tous les retraités. Lecornu prépare ni vu, ni connu une autre réforme de fond : le retour du système à points qui baisse de façon mécanique le niveau des pensions qui va de pair avec l'ouverture à la capitalisation.

Cette baisse du niveau des pensions du régime général de Sécurité sociale vient s'ajouter à la baisse de la pension complémentaire de l'AGIRC ARRCO acté par les « partenaires sociaux » dans l'ANI 2023 !
Cette baisse a été de −0,4 point sur la période **2024-2026** et devrait être de −1,16 point pour 2027 tel que mentionné dans l'annexe de l'ANI.

- **La suppression de l'abattement de 10 % sur les impôts à partir de 3000 € de retraite** inscrit dans le PLF (projet de loi de finance).

- **L'augmentation inéluctable des cotisations des complémentaires santé** (développée plus bas) qui sont à la charge intégrale des retraités et qui représentent une part de plus en plus importante du budget en avançant dans l'âge.

- **La Remise en cause de la majoration pour trois enfants de la pension de retraite du régime général**

  (Art 34.)Le gouvernement dans ce PLFSS, sous couvert de s'intéresser à l'égalité femme/homme remet en cause le dispositif de solidarité qui permet une majoration de la pension de retraite des mères et des pères à partir de trois enfants. Ainsi cette majoration va être transformée en forfait unique, le même pour tout le monde, permettant ainsi plus d'économies ! En Sécurité sociale qui dit forfait, dit baisse systématique des droits pour tous !!!

## Les ressortissants étrangers en situation régulières une fois de plus dans le viseur pour mieux racoler les électeurs du RN

Avec **l'article 37** du PLFSS, le gouvernement veut imposer un délai de carence d'un an aux ressortissants étrangers en situation régulière pour accéder à plusieurs prestations sociales, y compris les aides au logement (APL, ALF, ALS). Cette mesure qui n'a d'autre objectif que de racoler l'électorat RN pourrait avoir des conséquences catastrophiques en précipitant ces ressortissants étrangers dans la plus grande précarité. Cet impact sur les familles est d'ailleurs mentionné dans l'article 37. Comment se loger aujourd'hui sans allocation logement ?

**En parallèle un gel des prestations familiales est également prévu** dans le Projet de Loi de Finance (PLF) ainsi qu'un projet de réforme de l'allocation de rentrée scolaire et la baisse de la prime d'activité. Là encore ce sont les familles et les travailleurs les plus fragiles qui vont payer les conséquences d'une politique Macroniste dévouée aux plus riches !

## Nouvelle attaque contre les salariés en arrêt maladie

Après :

- La baisse des indemnités journalières dont le calcul est désormais basé non plus sur 1,8 SMIC, mais sur 1,4 SMIC (depuis la LFSS 2025).
- La suppression de l'indépendance des services du contrôle médical de la Sécurité sociale (depuis la LFSS 2025).
- La limitation du premier arrêt maladie à 30 jours et à 2 mois si le malade est hospitalisé (depuis la LFSS 2026).
- **La prise en charge par l'assurance maladie est réduite à un an au lieu de trois ans à partir du 15 octobre 2026**, (les arrêts en cours de moins de 6 mois à cette date seront concernés). Cette mesure du PLFSS 2026 avait été retoquée par la commission des affaires sociales, elle à donc été réintroduite par décret gouvernemental du 16 septembre 2026. Seuls les arrêts maladie rattachés à un problème de santé pris en charge à 100% (ALD dite exonérantes) comme le diabète, le cancer… pourront être prolongés au-delà d'un an.

Le gouvernement Lecornu propose avec **l'article 20 du PLFSS 2027** d'encourager une reprise au travail des salariés qui seraient pourtant toujours malades via une concertation anticipée des médecins du travail, traitant et conseil de la Sécurité sociale. L'objectif affiché est de maintenir le salarié malade dans « l'emploi », ce qui ne veut pas dire sur son poste. Concrètement cette mesure va surtout pousser les salariés malades à reprendre le travail trop tôt, ce qui risque d'entraîner une inaptitude au poste de travail et derrière un licenciement pour inaptitude. Voilà comment Lecornu, avec cet article, sous couvert de vouloir accompagner les salariés malades à se maintenir dans « l'emploi » aide surtout les entreprises à se débarrasser d'eux !!!

**Enfin, les indemnités journalières seraient imposées à 100% (et 50% pour celle rattachées à une Affection Longue Durées).**

Ce PLFSS prévoit également de supprimer le taux réduit de CSG applicable aux indemnités journalières maladie et de rapprocher leur taxation de celle des revenus d'activité. Il s'agirait d'une hausse de 3 points du taux de CSG sur les IJ maladie, ce qui aurait un effet direct sur le montant net de l'indemnité journalière.

## Le système de santé en danger

Cette année encore alors que la dégradation de la situation dans les hôpitaux n'a jamais atteint un tel niveau et que le manque de moyens et de personnel est criant, le gouvernement poursuit sa casse de notre système de santé ! Là encore son objectif est de faire 5 milliards d'économie au détriment des malades et des personnels soignants. L'objectif d'un ONDAM (Objectif national de dépenses d'assurance maladie) à 2,0 % est clairement scandaleux alors que les besoins explosent !!!

**Après la hausse des franchises médicales et du Ticket Modérateur** sur certains actes médicaux, imposées par décrets cet été, le gouvernement continue à s'acharner à faire payer les malades dans ce PLFSS 2027. Les exemples sont nombreux :

- **Maintien de la ponction de 2,05% sur les complémentaires santé** (article 12) dont la conséquence directe ne peut être qu'une augmentation des cotisations pour les assurés.
- **Élargissement de la taxe dite « soda » à des produits sucrés et transformés** (article 8) tels que les viennoiseries, pâtisseries, biscuits, gâteaux industriels, confiseries, chocolats…. Cette taxe comme toute les taxes sur la consommation est très inégalitaire et va surtout sanctionner les personnes les plus précaires.
- **Déremboursement de nombreux médicaments** qui ne seront plus prescrits par les médecins (article 30).
- **Durcissement des règles de facturation et de remboursements des prestations pour les professionnels de santé** (article 32), en particulier pour ceux qui appliquent le tiers payant. Cette mesure qui va imposer aux professionnels un contrôle accru des droits des patients, va surtout les décourager à appliquer le tiers payant avec pour conséquence un renoncement aux soins pour les malades qui ne pourront pas faire l'avance des frais.

## La perte d'autonomie entre désengagement de l'État et marchandisation du secteur

Le PLFSS 2027 poursuit sa refonte du financement de la perte de l'autonomie **(article 13)**, en pérennisant notamment le regroupement du financement des EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) et des USLD (Unité de Soins de Longue Durée) **(article 38)**.

Mesures qui sont complétées par **l'article 39** qui introduit un intéressement pour les structures qui feraient des économies. En clair, faire des économies veut dire diminuer les moyens et le personnel dans un secteur déjà très dégradé. Cette mesure va jusqu'à pousser les structures à éviter les hospitalisations, ce qui nous rappelle tristement la période du covid durant laquelle les personnes âgées en Ehpad sont mortes plutôt que d'être hospitalisées et soignées !!

Ces deux mesures vont dans le même sens avec pour objectif de supprimer les USLD considérées comme plus « coûteuses ». Ces mesures dessinent le modèle social qu'on veut nous imposer concernant la perte d'autonomie avec des Ehpad sans moyens qui vont se transformer en un mouroir lucratif très coûteux pour les usagers !

## AT/MP - la déresponsabilisation et le désengagement financier du patronat s'accélèrent

**L'Article 44** du PLFSS 2027 témoigne de l'allégeance du gouvernement à un patronat qui poursuit son désengagement financier et sa déresponsabilisation face à l'explosion des accidents de travail et des maladies professionnelles comme dans le cas de l'amiante !

Deux points de cet article l'illustrent :

- Le PLFSS 2026, qui a transposé l'ANI AT/MP 2023, a rendu ainsi caduque une jurisprudence de la Cour de cassation de 2023, qui permettait aux victimes d'AT/MP dans le cadre de la faute inexcusable de l'employeur de bénéficier d'une compensation financière en plus de la rente AT/MP. Le PLFSS 2027 acte déjà la baisse de ces compensations financières.
- Avec une compensation via une enveloppe, de la branche AT/MP vers la branche maladie, ce PLFSS légitime ainsi **la sous-déclaration des AT/MP**, en augmentation constante. Avec ce gouvernement, le patronat réussit ainsi un véritable tour de force : faire financer par la Sécurité sociale ce qui relève de sa responsabilité !

Enfin, **l'article 45** instaure la fiscalisation des indemnités journalières AT/MP parmi les sources de financement de la branche AT/MP. Paradoxe scandaleux : c'est le salarié victime qui, par fiscalisation, participe au financement de la branche AT/MP, à la place du patron pourtant responsable !

## PLFSS ET CALENDRIER PARLEMENTAIRE

Les Lois de Financement de la Sécurité Sociale sont issues du plan Juppé de 1996 et imposent un cadre verrouillé d'équilibre financier du système de Sécurité sociale qui dans un contexte de baisse constante de ressources (exonération des cotisations…) engendre une baisse des prestations versées aux assurés en maladie, retraite ou famille et dégrade toujours dégrade systématiquement système de santé et de retraite.

Un « bon » Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale ne peut pas exister puisque son objectif est de réduire toujours plus les moyens. L'abrogation des lois de financement de la Sécurité sociale sont donc incontournables à toute amélioration de la Sécurité sociale

Cette année le gouvernement Lecornu, au plus bas dans l'opinion publique, veut contraindre le débat parlementaire à un calendrier réduit dans le temps afin de nous imposer une fois de plus par la force ce PLFSS.

- **Dépôt du PLFSS 2027 à l'Assemblée** - 1er octobre 2026
- **Examen en commission des affaires sociales** - 14–16 octobre 2026
- **Examen des amendements art. 88 en commission** - 20 octobre 2026 à 14h45
- **Début de l'examen en séance publique** - Mardi 20 octobre 2026
- **Fin prévue de l'examen à l'Assemblée** - Lundi 26 octobre 2026
- **Vote solennel à l'Assemblée nationale** - Mardi 27 octobre 2026
- **Délai constitutionnel de 20 jours pour la 1ère lecture à l'Assemblée** - 27 octobre à minuit
- **Délai constitutionnel global de 50 jours** - 26 novembre 2026 à minuit

# LA FNPOS CGT REJETTE FERMEMENT CE PLFSS 2027 ET REVENDIQUE L'ABROGATION DES LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE QUI N'EXISTENT QUE POUR METTRE À MAL LA SÉCURITÉ SOCIALE ISSUE DE 1945.

## LA FNPOS CGT REVENDIQUE :

- Un financement de la Sécurité sociale uniquement par les cotisations sociales ;
- La fin des exonérations de cotisations ;
- L'abrogation de la réforme des retraites 2023 et le retour à une retraite à 60 ans avec 37,5 ans de carrière et une pension calculée à partir du salaire moyen des 10 meilleures années ;
- Le renforcement des droits en matière de santé, de retraite, d'autonomie...avec la mise en œuvre de notre projet du 100% Sécu ;
- L'augmentation des salaires et des pensions.

## LA RÉGRESSION SOCIALE NE SE NÉGOCIE PAS, ELLE SE COMBAT !


100% Secu
la cgt
FÉDÉRATION DES ORGANISMES SOCIAUX
©camarade★agency

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES

la cgt

**Communiqué de presse**

## Trappes et La Verrière : contre le terrorisme raciste, opposons la solidarité et l'unité !

L'attentat raciste perpétré le 23 octobre à Trappes et à La Verrière a coûté la vie à Pengo Bossio Wangi, âgé de 26 ans, et blessé 5 personnes, dont une enfant de 12 ans. La CGT exprime sa profonde émotion, présente ses condoléances aux proches de Pengo Bossio Wangi et apporte toute sa solidarité aux personnes blessées, à leurs familles et aux populations touchées.

Toute la lumière doit être faite sur cet attentat. Personne ne devrait craindre pour sa vie à cause de sa couleur de peau, de son origine ou de sa religion, réelle ou supposée. La haine raciste tue toujours. Sa banalisation engage des responsabilités politiques.

Cet attentat n'intervient pas par hasard, mais bien dans un contexte d'exacerbation de la haine notamment après les évènements survenus en marge des manifestations du 17 octobre, où la population immigrée a largement été pointée du doigt par une partie de la classe politique et de certains médias.
De plus, depuis des années, l'extrême droite fait des personnes immigrées, noires, arabes et musulmanes des boucs émissaires. Les responsables politiques qui reprennent ses obsessions et les médias qui leur offrent une tribune permanente contribuent à installer un climat de suspicion et d'hostilité. Désigner sans cesse une partie de la population comme une menace nourrit la haine et favorise les violences. Ainsi, entre 2017 et 2024, les actes racistes sont passés selon le ministère de l'Intérieur de 9 000 à plus de 16 000 avec un doublement des crimes et délits, de 4 800 à 9 350.

**La CGT exige des pouvoirs publics des actes pour combattre réellement les discriminations et faire reculer les discours racistes dans l'espace public et notamment dans les médias.** Les condamnations de circonstance ne suffisent pas lorsque se poursuivent les surenchères racistes et xénophobes. Il n'est plus possible de laisser la libre antenne a des personnalités condamnées à plusieurs reprises pour incitation à la haine raciale.

Nous exigeons par ailleurs que toute la lumière soit faite sur la quinzaine d'agressions commises par des milices fascistes lors des manifestations du samedi 24 octobre, parfois sous le regard passif des forces de police.
La lutte contre le racisme, sous toutes ses formes fait partie des engagements fondamentaux de la CGT depuis longtemps. Dans les entreprises et les services publics, nous travaillons ensemble, quelles que soient nos origines, nos convictions ou nos croyances. Nous avons des intérêts communs : nos salaires, nos emplois, nos droits ! Le racisme, poison de la division, fracture nos collectifs et affaiblit nos capacités de résistance.

**Pour la CGT, défendre les droits des travailleuses et travailleurs implique de refuser le poison de la haine et de la division.**

La CGT appelle ses organisations et ses syndicats à lutter pied à pied contre le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie et la xénophobie au travail et à construire, dans l'unité la plus large une mobilisation d'ampleur.

Stop aux racismes – Stop à la haine !
Face à celles et ceux qui veulent nous diviser, faisons vivre la solidarité et l'égalité des droits, au travail comme dans toute la société !

L'extrême droite divise le syndicalisme rassemble !

A Montreuil, le 26 octobre 2026

**Relations presse confédérales / presse@cgt.org**
© 2026 servicepresse.cgt.fr